FORMATION DES ACTEURS ETATIQUES SUR LES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES EN VIGUEUR RELATIFS A LA LUTTE ANTI BRACONNAGE AUTOUR DU PARC NATIONAL DE BOUBA NDJIDDA

COMMUNIQUE FINAL

Du 27 au 28 Août 2014, - Garoua/Cameroun

Du 27 au 28 août 2014, s'est tenu, dans la salle de conférence de Bénoué Hôtel de Garoua, l'atelier de Formation des Acteurs Etatiques sur les textes législatifs et réglementaires en vigueur relatifs à la lutte anti braconnage autour dur parc national de Bouba Ndjidda.

Cette rencontre a été organisée par l'UICN - l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) – pour lutter contre le braconnage autour dudit Parc dans le cadre du projet de « Renforcement des Capacités / Sensibilisation des Acteurs des Écosystèmes de Savanes Nord d'Afrique Centrale en Matière de Lutte Anti-braconnage » financé par la CEEAC/UE.

Cette rencontre a regroupé une trentaine de participants de l'administration, de la justice, du MINFOF, de MINEF, de la Douane, du MINTRANSPORT, des collectivités locales décentralisée, des autorités traditionnelles, de la gendarmerie, de la police, des militaires et les Guides de chasse autour du parc National de Bouba Ndjidda.

L'objectif global de l'atelier vise à renforcer la stratégie de la lutte anti-braconnage dans le Parc National de Bouba Ndjidda par l'implication et la participation des administrations pertinentes cibles à travers la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires en matière de lutte anti braconnage.
Les objectifs spécifiques sont :

- Faciliter l'appropriation des lois et de la réglementation en vigueur au Cameroun en matière de lutte anti-braconnage aux responsables des administrations concernées ;
- Faciliter aux responsables des administrations concernées, leur imprégnation de la politique publique en matière de la gestion de la faune au Cameroun en général et dans l'aire protégée citée en particulier ;
- Amener les responsables des différentes administrations, à travers des échanges, à prendre conscience des formes usuelles de braconnage et du niveau d'implication des uns et des autres dans son développement ;
- Amener les administrations à une franche collaboration pour lutter contre le braconnage dans le parc de Bouba Ndjidda à travers des engagements précis.

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a respecté les points suivants :

- Le mot de bienvenu du Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Garoua ;

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Garoua, ***Monsieur Amadou Bouba,*** a accueilli son Excellence Monsieur le Gouverneur et tous les participants au sein de la ville de Garoua et a promu tout son appui pour la lutte anti braconnage. Il a souhaité à tous les participants de mener leurs activités pour que le braconnage soit éliminé.

- ***Le mot du Coordonnateur du Projet Savane/CEEAC de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), Monsieur Mohamadou Oumarou*** : Dans son mot de circonstance, le Coordonnateur a exprimé son plaisir de prendre la parole au nom de l'UICN pour adresser ses remerciements au Gouverneur et aux différents services pour leur présence à l'atelier. L'atelier a été situé dans son contexte, notamment la lutte anti braconnage à travers le renforcement des capacités des acteurs qui concourent à la protection du Parc National de Bouba Ndjidda et le souci de la communauté internationale dont l'UICN sur la préservation des Aires Protégées et des espèces qu'elles recèlent. En clôture de son mot, le Coordonnateur a tenu à remercier la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale et l'Union Européenne pour leur appui financier à travers ledit projet.

- ***L'allocution du Délégué Régional du MINFOF Nord*** : Le Délégué Régional MINFOF du Nord, Monsieur Ouldra Malaï Jean Claude a remercié l'UICN pour l'organisation de cet atelier qui vient à point nommé pour l'appui à la conservation du Parc National de Bouba Ndjidda.

- ***Le discours d'ouverture du Gouverneur de la Région du Nord :*** Le Gouverneur de la Région du Nord Monsieur ABATE EDI'I empêché et représenté par le Secrétaire Général de ses Services a d'entrée de jeu remercié les participants pour leur présence massive à l'atelier. Il les a exhortés à suivre studieusement tous les enseignements de l'atelier afin que les lois et règlement relatifs à la lutte anti braconnage soient maîtrisés. Il a promis que l'administration est disposée à appuyer toutes les résolutions. Il a par la suite remercié l'UICN, la CEEAC et l'UE pour cet appui qu'ils apportent pour la lutte anti braconnage.

Au terme de la cérémonie protocolaire d'ouverture, le modérateur de l'atelier a repris la parole pour la mise en route des activités. La méthodologie utilisée

consistait les exposés, les discussions en plénière et des ateliers. Les travaux ont porté sur les points suivants :

- Présentation des participants (structure, fonction, rapport avec la lutte anti-braconnage)
- Présentation du Module I : Politique Publique (politique publique en matière de la gestion de la faune, des lois, de la gestion courante, des organes de gestion et des difficultés rencontrées) - par Monsieur le Délégué Régional.
- Présentation du Module II : LA LEGISLATION FAUNIQUE (classes de protection de la faune au niveau national et international, mode d'exploitation légale de la faune, sanctions, les pénalités, les transactions, etc.).
- Présentation du Module III : IMPORTANCE ET DYNAMIQUE DE LA FAUNE
- Discussions sur l'implication des acteurs dans la lutte anti-braconnage.
- Présentation du Module IV : LE BRACONNAGE ET SES IMPLICATIONS
- Réflexion sur la collaboration – travaux en atelier.

Les différentes présentations ont été suivies des jeux de questions-réponses, et des échanges enrichissants. Les participants ont relevé suite aux échanges et débats les défis ci-dessous :

- Présentation du Module I : Politique Publique (politique publique en matière de la gestion de la faune, des lois, de la gestion courante, des organes de gestion et des difficultés rencontrées) – les défis suivant ont été relevés :

1. La faible collaboration entre acteurs étatiques dans la mise en œuvre des politiques publiques dans le cadre de la lutte anti braconnage dû aux lourdeurs des procédures ;
2. Le manque d'infrastructures au niveau de MINFOF en matière de la garde à vue et des armes pour la lutte anti braconnage ;

- Présentation du Module II : LA LEGISLATION FAUNIQUE (classes de protection de la faune au niveau national et international, mode d'exploitation légale de la faune, sanctions, les pénalités, les transactions, etc.), les défis sont :

1. L'insuffisance juridique sur la répression des criminalités fauniques ;
2. La méconnaissance des procédures judiciaires par les acteurs pour rendre les dossiers recevables auprès des tribunaux ;
3. La non maitrise de la loi faunique par des acteurs sensés protéger la faune ;

- Présentation du Module III : IMPORTANCE ET DYNAMIQUE DE LA FAUNE. Les défis identifiés sont :
    1. En plus de braconnage, les activités humaines telles l'orpaillage, la transhumance, l'empoisonnement des cours d'eau et les tranchés sont des grandes menaces à la dynamique du parc ;
    2. Des espèces phares disparaissent du parc, d'où le souci de restaurer les habitats ou de penser au transfert de ces espèces à partir d'autres sites ;
    3. Le manque de suivi de la dynamique du parc à cause de la non disponibilité des données statistiques issues des inventaires ;
    4. Beaucoup d'espèces disparaissent ou sont très menacées par diverses pressions, d'où une réflexion sur la mise en place d'une synergie d'actions pour inverser la tendance de la chute drastique de dynamique de la faune ;
    5. Le braconnage est le 1er facteur qui décime la population des espèces suivi d'autres facteurs naturels et artificiels;
    6. La pauvreté des populations favorise la pratique du braconnage ;
    7. L'indisponibilité des statistiques sur le parc ne permet pas sa bonne gestion ;

- Présentation du Module IV : LE BRACONNAGE ET SES IMPLICATIONS

1. Mauvaise communication entre les différents acteurs qui concourent à la lutte anti braconnage autour du parc ;
2. Logistique disponible au parc non adéquate pour sa préservation face aux braconniers lourdement armés ;
3. Faible collaboration avec les population riveraines pour la lutte anti braconnage ;

- Réflexion sur la collaboration – travaux en atelier. Les défis relevés sont :

1. Besoin de renforcement de la collaboration entre les différents corps de métier qui interviennent dans la lutte anti braconnage ;
2. Grande sensibilisation de tous les acteurs par rapport à l'importance générale de la faune et aux textes fauniques en vigueur ;
3. Les plateformes de concertation entre les différents états pour lutter contre le braconnage transfrontalier ne sont pas efficaces;

On peut par ailleurs se réjouir des principaux résultats suivants obtenus au terme de l'atelier :

- Les responsables des services étatiques présents sont édifiés sur les textes de lois et règlements en vigueur en matière de la lutte anti-braconnage. Des documents y relatifs ont été reçus;
- Les participants ont une meilleure connaissance du dispositif institutionnel en matière de gestion de la faune et des aires protégées ;
- Les responsables présents connaissent les formes usuelles de braconnage et le degré de leur implication ;
- Une stratégie de collaboration entre les différentes administrations est définie et partagée pour une lutte participative, efficace et efficiente contre le braconnage.

Au regard de ce qui précède, les recommandations suivantes ont été formulées :

Aux autorités administratives :

1. Inclure le suivi des activités du présent atelier au comité régional de lutte anti braconnage ;
2. Prise de conscience sur les méfaits du braconnage ;
3. Promouvoir la collaboration entre différent acteurs étatiques en synergie avec le MINFOF (créer un cadre de collaboration) ;
4. Renforcer les plateformes de concertation entre les différents états pour lutter contre le braconnage transfrontalier ne sont efficaces;
5. Faire des plaidoyers pour intégrer la prise en compte des présentes situations par la loi faunique en cours de révision ;

Aux autorités judiciaires :

1. Appuyer les acteurs de terrain à élaborer de Procès Verbaux recevables ;

Aux Forces de maintien de l'ordre :

1. Collaborer efficacement avec les éco-gardes du parc et le MINFOF en général;

Aux autorités de MINFOF :

1. Etre proactif dans la collaboration avec les acteurs qui concourent à la protection du Parc ;
2. Appuyer les activités génératrices de revenu des populations riveraines du parc ;

Aux Partenaires Techniques et Financiers :

1. Appuyer techniquement et financièrement les activités de la lutte anti braconnage ;
2. Renforcer les capacités des acteurs concernés ;

L'atelier s'est achevé par le discours de clôture de Monsieur le Gouverneur du Nord représenté par le Secrétaire Général de ses Services ;

Fait à Garoua, le 28 août 2014

Les participants